



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2019 - 07		
Avis direct (expert délégué) Date : 11/02/2019	Objet : Demande de dérogation concernant des interventions sur un nid de Cigogne blanche (<i>Ciconia ciconia</i>) dans le cadre de travaux d'aménagement de la voie verte par le Conseil Départemental des Ardennes sur la commune de Mouzon (08).	Avis : Favorable sous conditions

Contexte

Le Conseil Départemental des Ardennes réalise l'aménagement d'une voie verte dans le département des Ardennes. De tels travaux sont encadrés par un arrêté préfectoral (n°2013-426) autorisant le CD 08 à déroger à la loi sur l'eau au titre de l'article L.214-3 du Code de l'Environnement.

Cependant, entre la signature de l'arrêté préfectoral et le commencement des travaux, un couple de Cigognes blanches a installé son nid sur le tracé du chantier. En l'état actuel de l'avancement des travaux, il n'est plus possible de modifier le tracé et de contourner le nid qui se situe dans les emprises du projet et dont le contexte foncier et géographique est contraint (espace étroit situé entre le fleuve Meuse et des terres agricoles en fortes pentes).

De plus, le nid est installé sur une chandelle de peuplier mort dont le bois est fortement dégradé par des champignons et insectes xylophages. A moyen terme, la chandelle va tomber ce qui engendrera des problèmes de sécurité pour les usagers de la future voie verte.

Il a été retenu la solution du **déplacement du nid d'un seul bloc sur une plateforme prévue à cet effet située non loin de l'emplacement actuel** (parcelle propriété de l'État située à 270 m du nid actuel, dans un environnement similaire et favorable à l'espèce : prairie en vallée de Meuse) et ce durant la **période hivernale 2018/2019, avant la période de nidification** du couple de Cigognes blanches.

Le déplacement du nid sur un site plus éloigné de la voie verte et donc plus calme, permettra au final, la viabilisation sur le long terme du site de nidification du couple de Cigognes blanches.

Questions au CSRPN

Une telle intervention sur un nid de Cigogne blanche remet-elle en cause la dynamique des populations locales ?

Supports de réflexion

- cerfa
- dossier technique du RENARD

Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Le CSRPN est saisi de ce dossier le 4 février 2019. Les cigognes peuvent être de retour sur leur nid dès mi-février ce qui donne une urgence artificielle à ce dossier qui aurait pu être anticipé.

La description de l'opération est sommaire et le CSRPN regrette l'absence de plans, pour localiser le site, et d'engagements entre l'association Renard et le demandeur. Si, sur le principe, le déplacement d'un nid hors période de nidification vers un lieu proche, le CSRPN ne peut qu'instruire favorablement, il reste des points d'appréciation qui perturbent l'analyse du dossier.

Il manque en particulier l'engagement du Conseil départemental vis-à-vis de l'association. Dans le rapport joint on signale une expérience de l'association et de l'entreprise IDVERDE pour les interventions de nids. Le CSRPN n'a pas l'information sur ces opérations antérieures ni d'autorisations passées.

On signale que le nouveau nid sera installé sur une propriété de l'État. Le CSRPN est en attente d'éclaircissement sur l'accord de l'État.

Avis du CSRPN

Si le CSRPN reçoit les informations nécessaires, ce dossier peut recevoir un avis favorable.

Les conditions sont :

- Engagement du Conseil départemental vis-à-vis de l'association Renard,
- Engagement de l'État pour la conservation du site où sera mis en place le nid artificiel,
- Comme la demande est tardive, il peut y avoir installation d'un nid artificiel à proximité sans démontage du nid actuel. En effet les nicheurs peuvent s'installer ces prochains jours sur le nid de 2018 ; son maintien est donc obligatoire en 2019.
- Fournir au CSRPN l'accord passé sur les opérations passées mises en avant par l'association Renard.
- C'est au Conseil départemental de s'engager sur le suivi, non à l'association. Ce point peut être une simple recommandation.

Bruno FAUVEL
Expert-délégué, vice-président de la commission
dérogation espèces protégées du CSRPN Grand Est

